



INSCRIRE LES PÈRES



À L'AGENDA DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Un levier important pour l'égalité entre les femmes
et les hommes**

DIANE DUBEAU
Chercheur responsable
Université du Québec en Outaouais

AVEC FRANCE PILON ET JACINTHE THÉORÊT
Professionnelles de recherche

Les études sont désormais nombreuses à démontrer les retombées positives de l'engagement paternel pour les enfants mais également pour les conjointes et les pères eux-mêmes, contribuant ultimement au mieux-être de la famille. C'est un discours social que l'on entend plus fréquemment et qui valorise l'implication paternelle.

Un pas supplémentaire doit maintenant être posé afin que ce discours se traduise en des actions concrètes visant à soutenir les mères et les pères, en adaptant les pratiques de manière à mieux intégrer les réalités paternelles au sein des services offerts aux familles québécoises. Au-delà des efforts souvent isolés investis par plusieurs

organismes ou individus, il s'avère essentiel d'adopter un angle d'analyse élargi qui interpelle l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Une étude exploratoire a été réalisée afin d'identifier certaines balises qui assurent une cohérence aux diverses mesures, politiques ou lois visant à valoriser et à soutenir les mères et les pères dans une perspective

d'égalité entre les femmes et les hommes. En s'appuyant sur une recension des écrits et sur une démarche collective menée auprès d'un groupe d'experts, trois domaines ont été explorés :



1. La place des pères dans les politiques publiques;
2. L'intégration des pères en matière de Conciliation Travail-Famille (CTF);
3. La séparation conjugale — réalités paternelles.

1. PLACE DES PÈRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le titre du rapport *Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques* est révélateur de l'intérêt porté aux mots et à leur impact sur la reconnaissance ou la conceptualisation des phénomènes. Selon le *Nouveau Petit Robert*, « inscrire » est défini comme « une façon de conserver une trace ou de transmettre l'information ». Il était ainsi intéressant de documenter la façon dont les pères étaient présents et identifiés dans les politiques publiques relatives à la famille. Pour ce faire, 38 documents (politiques, lois, règlements, programmes) ont été répertoriés au sein de différentes instances gouvernementales interpellées par l'engagement des pères auprès de leurs enfants. Une analyse de contenu a été faite de manière à identifier les terminologies « père », « mère » et « parents » et à cibler le contexte de leur utilisation.

Deux principaux constats émergent des analyses :

1. Les différents documents répertoriés peuvent exercer une influence sur plusieurs des déterminants de l'engagement paternel reconnus par la documentation scientifique. Par contre, il existe à l'heure actuelle peu de mesures ciblées concernant spécifiquement les pères (congé de paternité, mesure 13 du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes). Les documents analysés adoptent surtout une approche inclusive par la terminologie « parent », que plusieurs associent encore bien souvent à la mère.

De plus, peu de mesures gouvernementales ciblent spécifiquement la mère à titre de levier facilitateur important de la relation père-enfant, alors qu'il est clairement démontré dans la documentation scientifique que l'opinion et la perception de la mère sont des variables fortement significatives. Ainsi, les mesures analysées portent essentiellement sur l'individu ou la famille, mais peu, voire aucune ne s'adresse au couple comme co-partenaire de l'équipe parentale.

2. Suite à une analyse plus fine du contenu de manière à mieux cibler les contextes d'utilisation des terminologies, quatre profils ont été extraits. Ces profils se distinguent selon l'utilisation d'un vocable genré ou non (mère et père clairement identifié) et selon que celui-ci est utilisé dans des contextes généraux / descriptifs ou plutôt des actions/priorités spécifiques ciblées. Voici les quatre profils extraits :

- Des orientations qui adoptent une approche inclusive se traduisant par peu de visibilité des pères (ex. ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Une approche inclusive mais quelques mesures spécifiques pour les pères qui ont du « punch » (ex. ministère de la Famille)
- Une approche genrée (mère / père) avec peu de mesures pour les pères mais très ciblées (ex. Secrétariat à la Condition féminine)
- Équité de genre, sans spécificité (ex. systèmes juridique et légal)

2. L'INTÉGRATION DES PÈRES EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE (CTF)

La CTF constitue un défi de premier plan pour les pères et les mères d'aujourd'hui et un enjeu majeur pour les politiques publiques. Elle fait appel à l'intégration des sphères privée et publique, longtemps cloisonnées, mais dont l'intégration est désormais essentielle. On doit ainsi considérer la CTF comme une composante incontournable de la Politique familiale mais également comme un déterminant de la santé et du bien-être des familles.

Sept (7) constats principaux émergent de ce volet d'étude :

- Bien que certaines mesures importantes existent, le Québec n'a pas d'énoncé explicite de Politique familiale, ni de politique en matière de CTF.
- La diversité des configurations familiales se combinant désormais à des configurations multiples dans le domaine du travail, on ne peut ainsi anticiper un modèle unique d'offre de mesures de CTF.
- L'engagement paternel et le partage des responsabilités familiales est un levier d'une meilleure CTF.

- Il existe très peu d'études qui permettent de documenter les réalités paternelles en matière de CTF.
- La persistance de stéréotypes dans le discours social (père associé au rôle de pourvoyeur) jumelée à la croissance du double emploi (père et mère sur le marché du travail) peut entraîner une pression importante sur le système familial créant un terreau fertile à la rupture conjugale.
- Sphère familiale : le partage des tâches ainsi que le soutien parental apparaissent comme étant les variables les plus influentes. Or, aucune mesure spécifique ne vient appuyer le soutien co-parental dans les politiques consultées. Il s'agit donc ici de dépasser la préoccupation individuelle pour considérer les sous-systèmes familiaux dont les caractéristiques influencent les choix potentiels de la CTF, permettant ainsi d'éviter de circonscrire cette thématique à un enjeu essentiellement féminin.
- Sphère professionnelle : la culture organisationnelle est le déterminant le plus significatif quant à la CTF. Or, encore aujourd'hui, de nombreux hommes prétendent que l'exercice de la paternité est difficilement conciliable avec le travail (tabous, pression de performance, etc.).

3. LA SÉPARATION CONJUGALE — RÉALITÉS PATERNELLES

Le contexte de la séparation conjugale est venu à plusieurs reprises teinter les discussions portant sur les politiques publiques relatives à la famille ainsi que sur la CTF, témoignant d'une réalité qui touche désormais de nombreuses familles. Ce volet exploratoire considéré comme étant préliminaire s'appuie sur une recension des écrits (non exhaustive) et sur des entrevues réalisées auprès d'acteurs du secteur juridique (avocat, médiatrice, juge retraitée).

Tout en étant prudent et en considérant le caractère préliminaire de cette analyse, on retient surtout la pertinence de mieux documenter, à l'aide d'une analyse différenciée, le contexte de rupture conjugale.

On constate que :

- La séparation conjugale est source d'une réelle souffrance pour plusieurs pères, trop souvent l'événement déclencheur d'une série de perturbations dans les différentes sphères de leur vie. Les pères sont également moins enclins à demander de l'aide et peu de services leur sont offerts. Toutefois, il semble que les ressources d'aide sur le plan juridique pourraient devenir des portes d'entrée vers des services

psychosociaux ultérieurs. De plus, la rapidité de la réponse psychosociale constitue un enjeu pour les pères qui demandent souvent de l'aide en contexte de crise.

- Malgré une grande évolution des modalités de garde des enfants depuis quelques années, une inégalité persiste entre les pères et les mères, bien que l'on observe une participation accrue des pères.
- La fenêtre de temps est restreinte pour intervenir puisque certaines études précisent qu'une période de 18 à 24 mois est requise pour que le nouveau système familial retrouve son équilibre et que le mode d'implication paternelle se stabilise.
- La perception et le soutien de la conjointe avant la séparation jouent un rôle important dans la désignation des modalités de garde post-séparation.
- Les pères demeurent encore les plus grands pourvoyeurs de pension alimentaire, ce qui a une incidence sur leur situation financière.
- La multiplication des procédures influence également la situation financière des pères, de même que leur capacité de mener à terme un dossier juridique. Encore trop de pères abandonnent les procédures juridiques en cours de route, à défaut de posséder les ressources financières adéquates.



CONCLUSION

L'engagement des pères auprès de leurs enfants est un levier important mais malheureusement sous-estimé pour favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs avenues sont pourtant accessibles, la prémisses étant d'inscrire les pères dans les politiques publiques et de formuler des actions les visant spécifiquement, puis de s'assurer de la mise en œuvre de celles-ci. Il importe notamment d'avoir une Politique familiale qui mentionne explicitement l'importance de valoriser et soutenir les pères comme acteurs de premier plan. Les mères doivent également être sensibilisées et soutenues dans la perspective d'une saine coparentalité, autant durant la relation qu'en cas de séparation. La désignation d'indicateurs d'atteinte d'objectifs témoignerait également d'une réelle volonté d'action des instances publiques à l'égard des pères. Nous terminons en précisant que plusieurs recommandations sont

formulées dans le rapport, permettant ainsi aux différentes instances concernées d'identifier des leviers plus spécifiques sur lesquels il leur sera possible d'agir, en respect des contraintes propres à chacune d'entre elles.

Les enfants d'aujourd'hui seront les parents de demain.

L'engagement des pères, un modèle puissant pour les générations à venir!

Pour une lecture approfondie, veuillez consulter le rapport *Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques. Un levier important pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, qui sera rendu public le 2 février 2015.

Financement du projet

Le ministère de la Famille
 Le ministère de la Santé et des Services Sociaux
 Le Secrétariat à la condition féminine
 La Direction générale de la santé publique

Réalisation

Diane Dubeau, chercheur responsable — Université du Québec en Outaouais
 France Pilon et Jacinthe Théorêt — Professionnelles de recherche

Collaboration

Le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP)

Comité d'experts

Lucie Dumas
 Ministère de la Famille
 Carl Lacharité
 Université du Québec à Trois-Rivières
 Lucie Lemieux
 Institut national de santé publique du Québec
 Philippe Pacault
 Ministère de la Famille
 Nathalie Saint-Amour
 Université du Québec en Outaouais
 Julie Saint-Pierre
 Institut national de santé publique du Québec
 Isabelle van Pevenage
 Sociologue et chercheur au csss Cavendish